

Communiqué de Mme Ségolène Royal

Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le mardi 6 janvier 2015

Ségolène Royal engage le chantier de la démocratie participative en matière d'environnement

A l'accacion de la 10^è réunion du Conseil national de la transition écologique (CNTE) qu'alle

A l'occasion de la 10^è réunion du Conseil national de la transition écologique (CNTE) qu'elle préside, Ségolène ROYAL, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, a engagé les **premiers échanges avec les parties prenantes sur le chantier de la démocratie participative en matière d'environnement**, annoncé par le Président de la République à l'ouverture de la Conférence environnementale le 27 novembre 2014.

Il s'agit de moderniser les procédures existantes, sans les alourdir, et d'assurer la transparence du débat public, sans en allonger les délais, et ce afin que les personnes concernées puissent participer à l'élaboration du projet, que les différentes options soient examinées et que les autorités puissent décider en toute transparence.

Alain RICHARD, sénateur, président de la commission spécialisée sur la modernisation du droit de l'environnement, a présenté les propositions des groupes de travail. Sept groupes avaient été constitués en septembre dernier sur les axes suivants :

- la mise en œuvre d'une planification environnementale unique à l'échelle régionale, permettant de savoir précisément les règles applicables à un territoire donné;
- l'évolution des régimes d'autorisation vers un permis environnemental unique à horizon 2016 :
- la modernisation du régime d'évaluation environnementale et des études d'impact ;
- la plus grande effectivité du dialogue environnemental par une amélioration de la concertation et des dispositifs d'enquête publique ;
- le renforcement de la sécurité juridique des décisions associé à une clarification du régime des recours, en lien avec Mme la Ministre de la Justice ;
- l'amélioration des projets autour d'une meilleure mise en œuvre de la séquence « éviter-réduire-compenser » ;
- l'amélioration de l'effectivité du droit par une réflexion sur les contrôles et les régimes de sanction, en lien avec Mme la Ministre de la Justice (les propositions du groupe seront examinées prochainement).

Le conseil a également créé une commission spécialisée chargée d'accompagner la préfiguration de l'Agence française pour la biodiversité. Cette commission spécialisée, qui sera présidée par Fabienne ALLAG-DHUISME, aura pour vocation d'interagir avec les préfigurateurs, de leur apporter l'éclairage des acteurs et d'organiser, le cas échéant, avec eux, des consultations plus larges.

Pour toute information complémentaire, contact presse : 01 40 81 78 31

 $\frac{www.developpement\text{-}durable.gouv.fr}{@ecologiEnergie}$



Communiqué de Mme Ségolène Royal

Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le mercredi 3 juin 2015



« Démocratie environnementale : débattre et décider »

Ségolène ROYAL reçoit le rapport de la commission spécialisée du Conseil national de la transition écologique sur la démocratisation du dialogue environnemental

Ségolène ROYAL, Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, a reçu aujourd'hui le rapport « Démocratie environnementale : débattre et décider », en présence des membres de la commission spécialisée du Conseil national de la transition écologique sur la démocratisation du dialogue environnemental présidée par Alain Richard.

Conformément au mandat donné par le Président de la République en ouverture de la dernière Conférence environnementale, la commission formule des recommandations visant à assurer une participation plus effective et plus transparente des citoyens, sans allonger les délais de réalisation des projets.

Ségolène Royal a salué le caractère à la fois innovant et équilibré de ces recommandations, à même de renforcer l'association des citoyens aux décisions qui les concernent et de sécuriser la conduite des projets.

Les conclusions de la commission seront présentées au Conseil national de la transition écologique le 16 juin 2015. Le Gouvernement formulera ensuite des propositions de mesures de nature à améliorer rapidement la qualité du dialogue environnemental.

Pour toute information complémentaire, contact presse : 01 40 81 78 31